

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal Du mercredi 06 juillet

L'an deux mil onze, le six juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel LAITHIER, Maire.

Présents : Mesdames Jenny CHOPARD, Blandine GAILLARD, Dominique GIRARDIER, Christelle LIDOINE, Colette PIGUET, Virginie WETZEL – Messieurs Gilles BERNARD, Michel BOHLY, Thierry CLERC, Luc DECREUSE, Gabriel LAITHIER, Pascal PERRIN.

Absents excusés : Mme Delphine DUBOZ, M. Luc FOURQUET, M. Xavier LIDOINE.

Délégations de pouvoir : néant

Ordre du jour :

1° Urbanisme : déclaration préalable de travaux Raymond LAITHIER (construction abri de jardin).

2° Ravalement façades nord et est bâtiment école-mairie-salle polyvalente.

3° Projet de partenariat avec le CREN – FC.

4° Projet schéma départemental de coopération intercommunale.

5° Requête Association PANI.

6° Evolution du SYDED.

7° Rejet demande extension carrière Epeugney

8° Subvention exceptionnelle Association Tennis de Table pour organisation 14 juillet.

9° Questions et communications diverses :

- Insécurité routière rue du Tilleul,
- Communication liste électorale,
- Parrainage demandé par le M.R.C,
- Livraison et épandage boues STEP,
- Inauguration monument de la Libération,
- Modification implantation panneau demande par Jérôme DEVAUX,
- Remerciement Art Floral,
- Communication courrier M. BRENOT.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Mme Blandine GAILLARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Maire demande, en début de séance, l'ajout à l'ordre du jour de la déclaration de travaux de M. Raoul DECREUSE (division parcellaire). Les Elus acquiescent.

M. le Président a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

1. URBANISME

Le Maire accorde un avis favorable pour la construction d'un abri de jardin (déclaration de travaux de M. Raymond LAITHIER).

Le Maire émet un avis favorable à une division parcellaire pour création de terrain à construire sollicitée par M. Raoul DECREUSE.

2. RAVALEMENT FACADES NORD ET EST BATIMENT ECOLE-MAIRIE-SALLE POLYVALENTE

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- Entreprise Ravalement Projection Isolation à AVANNE : 29 568,71 € TTC.
- Entreprise MOYSE à BESANÇON : 19 893,33 € TTC dont 7 109,38 € TTC pour la salle et 12 783,95 € TTC pour le l'école/mairie
- Entreprise Façades 25 à GENEUILLE : 39 807,79 € TTC.

Il est à noter que l'entreprise Faca'Doubs basée à LOMBARD, sollicitée également, n'a fourni aucune réponse.

Après avis du conseil syndical du SRPI en ce qui concerne la façade de l'école, le choix se porte sur l'entreprise MOYSE, moins disante, qui entreprendra les travaux fin juillet et les achèvera le 25 août 2011 terme de rigueur.

Une délibération est prise. Vote à l'unanimité.

3° PROJET DE PARTENARIAT AVEC LE CREN F-C

La subvention prévue par le conseil général à hauteur de 80 % sera effective pour l'année 2011 mais elle sera réduite en 2012 et 2013. Le CREN prend en charge la perte de cette aide ; de ce fait le budget prévisionnel de la commune ne sera pas affecté.

4° PROJET SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Les Elus réaffirment le souhait que la localité demeure au sein de la Communauté de Communes de Canton de Quingey avec les compétences qu'elle assume actuellement. En conséquence, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le schéma prévisionnel élaboré par M. le Préfet ; il correspond aux desideratas.

5° REQUETE ASSOCIATION PANI.

Le Maire donne lecture d'une correspondance adressée par le Président de l'association PANI par laquelle il sollicite la mise à disposition gracieuse au moins une fois l'an de la salle polyvalente. Cette association a un siège social à Mérey sous Montrond. Le Maire adressera un courrier réponse dans lequel il précisera les conditions de mise à disposition.

A l'avenir, pour clarifier la situation et éviter tout malentendu, la salle ne sera prêtée que sur demande écrite adressée en Mairie et accord du Maire ou d'un Maire Adjoint.

Le Maire adressera une lettre à toutes les associations pour les aviser de cette nouvelle procédure. Dans tous les cas, les bénéficiaires s'acquitteront des frais de chauffage, éclairage et à compter du 01 janvier 2012 enlèvement des ordures ménagères.

Les conditions habituelles de mise à disposition ne changent point en ce qui concerne l'occupation pour les activités de l'association (entraînements, répétitions...).

Les placards étant terminés, toute association qui souhaite un lieu de rangement en fera la demande en Mairie.

6° ÉVOLUTION DU SYDED

Le SYDED envisage d'imposer pour l'ensemble des communes de son ressort la taxe sur les factures d'électricité des particuliers (hausse de 4 ou 8 %).

La Communauté de communes ne soutient pas ce projet et en conséquence s'abstient de délibérer.

7° REJET DEMANDE EXTENSION CARRIÈRE EPEUGNEY

M. le Préfet adresse pour information l'arrêté par lequel il s'oppose au projet d'extension de la carrière au lieu-dit les Grands Près territoire de la Commune d'Epeugney.

8° SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION TENNIS DE TABLE POUR LE 14 JUILLET 2011.

La décision est prise et votée à l'unanimité pour le versement d'une subvention permettant l'organisation des festivités.

9 QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Insécurité routière rue du tilleul :

Le Maire donne lecture des doléances de M. et Mme ROUSSEL, qui observent une insécurité routière aux abords de leur domicile. Une planification des points dangereux a été établie. Les aménagements utiles seront effectués selon un ordre de priorité et selon les capacités budgétaires

Une copie de la liste électorale a été communiquée sous forme dématérialisée au parti socialiste en vue des élections primaires de ce parti. Cet adressage correspond aux textes applicables en l'espèce.

Le Maire, sollicité par un parti pour un parrainage en vue des élections présidentielles fait connaître son refus et son intention de ne satisfaire aucune demande de cet ordre.

La société SEDE informe d'un épandage de boues de station d'épuration en septembre 2011 sur la parcelle cadastrée Bs n°8 qui s'inscrit dans un plan d'épandage autorisé. Le Maire a demandé la communication des résultats des analyses pratiquées sur ces effluents notamment en ce qui concerne les métaux lourds.

Une invitation a été envoyée à la Commune pour l'inauguration du Monument de la Libération le 11 septembre 2011 à 11 h 00. La Commune avait en effet versé une participation financière pour la restauration du lieu.

La demande de déplacement d'un panneau de signalisation formulée par M. Jérôme DEVAUX est repoussée au motif que le terrain d'implantation n'appartient pas au domaine public.

Le Maire communique les remerciements de l'Association Art Floral pour l'assistance de la commune lors du déroulement du vide-grenier.

Suite à la requête de M. BRENOT, il sera demandé aux chasseurs habilités pour la chasse aux renards de signaler leur présence pour éviter tout incident ou accident.

Concernant le débardage du bois du château, la Commission Cadre de Vie étudiera les devis envoyés par les différentes entreprises dès réception.

Une réunion d'information aux fins d'alerter les parents sur les dangers de la drogue et d'Internet pourrait être programmée en septembre.

Les panneaux signalétiques sont désormais installés à la satisfaction générale.

Prochaine réunion prévue le Lundi 29 août 2011 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, M. le Maire déclare la session close à 23 h 30

Le Maire,
Gabriel LAITHIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 11.07.01	Ravalement façades Mairie, salle polyvalente. Attribution de marché
DCM n° 11.07.02	Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BERNARD Gilles		GIRARDIER Dominique	
BOHLY Michel		LAITHIER Gabriel	
CLERC Thierry		LIDOINE Christelle	
DECREUSE Luc		PERRIN Pascal	
CHOPARD Jenny		PIGUET Colette	
GAILLARD Blandine		WETZEL Virginie	